

# CRÉER L'HIVER AU QUARTIER DES SPECTACLES CONCOURS DE MISE EN VALEUR ET D'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS

## RAPPORT DU JURY À L'ÉTAPE 1

Préparé par : Véronique Rioux, designer industriel, conseillère professionnelle  
26 septembre 2011

### 1. DATE DE RÉUNION DU JURY

7 juillet 2011.

### 2. COMPOSITION DU JURY

Tous les membres du jury sont présents à la réunion. Le jury comprend sept membres et est composé des personnes suivantes:

- Pierre Fortin, directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pascal Lefebvre, directeur de la programmation, Partenariat du Quartier des spectacles
- Réal Lestage, urbaniste et associé, Agence Daoust Lestage inc.
- Alain Lortie, concepteur d'éclairage, Lortie Design Lumière inc.
- Melissa Mongiat, designer, Andraos & Mongiat
- Céline Poisson, designer industriel, professeur et directrice du DESS en design d'événements, École de design de l'UQAM
- Annie Ypperciel, architecte paysagiste, Direction des grands parcs et du verdissement - Division de la gestion stratégique - recherche et développement, Ville de Montréal

Une personne assiste aux travaux du jury à titre d'observatrice :

- Béatrice Carabin, Bureau du design de la Ville de Montréal

### 3. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 1. Elle mentionne que les 38 propositions déposées sont admissibles et conformes au Règlement.

Madame Céline Poisson est élue présidente du jury par l'ensemble des jurés.

### 4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

De façon individuelle, les membres du jury font tout d'abord la lecture des 38 propositions. Par la suite, à l'aide des planches affichées sur les murs, le jury discute ensemble de chacune des propositions. Les propositions d'un même site sont évaluées entre-elles. Le jury procède par élimination puis argumente pour choisir les 3 finalistes par site.

## **PLACE DES FESTIVALS**

Le jury discute des 14 propositions en lien avec les critères d'évaluation contenus au Règlement.

### **Dans un premier temps, les propositions suivantes sont éliminées :**

318BV : Non respect du budget et proposition d'ordre général sans lien avec le site.

666MF : Visuel et esthétique jugés non appropriés par le jury.

987MK : Bien que l'interactivité soit intéressante, l'aménagement d'une patinoire sur un site en pente est problématique et difficilement réalisable dans le cadre du budget disponible.

333VL : L'aménagement d'une patinoire sur un site en pente est problématique et difficilement réalisable dans le cadre du budget disponible.

999ZZ : Bien que le concept présente un certain intérêt et que son échelle est adaptée au site, la proposition ne respecte pas le budget alloué.

### **Par la suite, le jury discute plus longuement et élimine les propositions suivantes :**

911LL : La proposition présente un potentiel. Le jury apprécie le caractère architectural de la proposition mais celle-ci semble quelque peu décousue. Le jury se demande pourquoi le concept se déploie sur l'esplanade de la Place des Arts (non prévu au programme).

514MT : L'aspect déambulatoire est intéressant ainsi que l'analogie avec la « fontaine de neige ». La proposition semble par contre très incertaine techniquement.

007LG : L'idée est intéressante et différente des réalisations antérieures au Quartier des spectacles mais le jury trouve que le concept s'intègre difficilement au site.

420WM : L'interactivité du concept présente un certain intérêt mais la forme des éléments est questionnée par les membres du jury. L'esthétique du concept est difficilement justifiable et s'intègre peu à la place des Festivals.

666VA : La proposition est intéressante pour sa présence de jour et de soir. Le concept s'efface toutefois de par sa trop forte redondance avec l'architecture des éléments de la place et apporte peu d'éléments de surprise.

### **Le jury discute des 4 propositions jugées les plus intéressantes :**

001PG, 001AA, 019BV, 111TV,

Les propositions 001AA et 019BV plaisent beaucoup aux membres du jury pour leur grande portée et pour leur impact visuel considérable dans l'espace. Elles sont retenues. Le jury compare les propositions 111TV et 001PG et la proposition 001PG est éliminée. Bien que le côté déambulatoire de cette proposition soit bien résolu et apprécié par les

membres du jury, ces derniers ont préféré choisir le concept 111TV, plus audacieux et surtout très en lien avec la saison hivernale. Les commentaires du jury concernant les 3 propositions finalistes de la place des Festivals se trouvent à la section 5 de ce rapport.

## **PLACE ÉMILIE-GAMELIN**

Le jury discute des 10 propositions en lien avec les critères d'évaluation contenus au Règlement.

### **Dans un premier temps, les propositions suivantes sont éliminées :**

318BV : Non respect du budget et proposition d'ordre général sans lien avec le site.

999ZZ : La proposition ne respecte pas le budget alloué.

666MF : Visuel et esthétique jugés non appropriés par le jury.

777CC : Visuel et esthétique jugés non appropriés par le jury.

888NT : L'aménagement d'une patinoire et le maintien de la qualité de la glace est difficilement réalisable à l'intérieur du cadre budgétaire disponible.

### **Par la suite, le jury discute plus longuement et élimine les propositions suivantes :**

20100 : La proposition est éliminée par le jury puisqu'une projection aussi définie n'est pas envisageable sur les édifices concernés.

420WM : La proposition est éliminée puisque l'interactivité du concept présente peu d'intérêts et de pertinence pour le jury.

331BE : La proposition est originale mais présente moins d'intérêt à l'échelle du piéton qu'en vue aérienne. Le concept est théorique et le jury s'interroge sur le rendu final de l'aménagement.

666VA : Le côté traditionnel de la proposition a plu au jury. Le jury s'est toutefois questionné au niveau des aspects techniques et au niveau de l'échelle du concept en lien avec celle du site.

### **Le jury choisit, de façon unanime, les 3 propositions suivantes :**

843NX, 538XY, 175PM,

Les commentaires du jury concernant les 3 propositions finalistes de la place Émilie-Gamelin se trouvent à la section 5 de ce rapport.

## **ABORD DU MÉTRO SAINT-LAURENT**

Le jury discute des 14 propositions en lien avec les critères d'évaluation contenus au Règlement.

### **Dans un premier temps, les propositions suivantes sont éliminées :**

318BV : Non respect du budget et proposition d'ordre général sans lien avec le site.

000AA : La proposition n'est pas retenue puisqu'elle ne contraste pas avec l'hiver et qu'elle amplifie la tristesse du lieu.

999ZZ : La proposition ne respecte pas le budget alloué.

666MF : Visuel et esthétique jugés non appropriés par le jury.

20100 : La proposition est éliminée pour la présence d'éléments trop disparates dans l'installation et pour une gestion questionnable de l'espace.

777CC : Visuel et esthétique jugés non appropriés par le jury. Davantage une exposition qu'une installation interactive.

### **Par la suite, le jury discute plus longuement et élimine les propositions suivantes :**

420WM : Le jury se questionne sur la participation ou non des usagers à intervenir sur une telle installation.

911LL : Bien que la proposition présente des expériences multiples, elle n'est pas retenue puisque l'installation semble difficile à comprendre pour l'utilisateur.

666VA : La proposition est bien ancrée dans le thème de l'hiver mais l'idée n'a pas été assez développée pour être intéressante.

121NO : La proposition communique davantage un lieu où l'on doit s'arrêter plus longuement pour intervenir. Dans ce sens, elle n'est pas intégrée au site qui est davantage un lieu de transit.

175VI : La proposition habite bien l'espace mais n'apporte pas d'éléments de surprise.

### **Le jury choisit, de façon unanime, les 3 propositions suivantes :**

286CA, 999CC, 369NY,

Les commentaires du jury concernant les 3 propositions finalistes aux abords du métro Saint-Laurent se trouvent à la section 5 de ce rapport.

## 5. COMMENTAIRES INDIVIDUELS TRANSMIS AUX 9 FINALISTES

Les commentaires ci-dessous ont été transmis individuellement aux 9 finalistes le 15 juillet 2011.

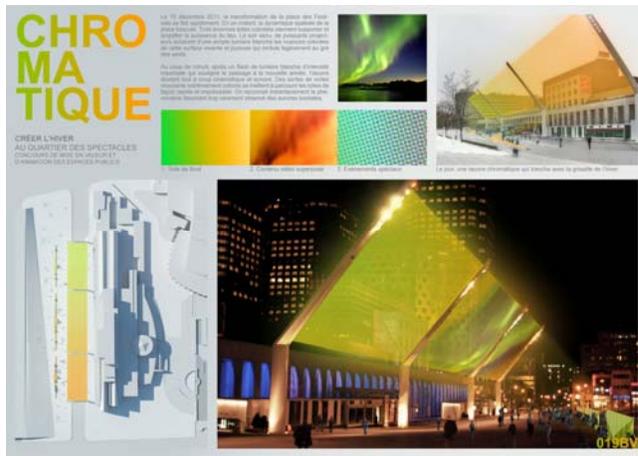
### PROPOSITION 001AA – PLACE DES FESTIVALS



L'installation a plu au jury de par sa grande portée, son impact visuel considérable dans l'espace et son caractère poétique.

Les membres du jury se sont toutefois questionnés sur la faisabilité technique de l'installation. Ils ont soulevé des inquiétudes face à l'ancrage du filet et aux forces exercées pour son maintien. L'étendue de l'installation est vaste et le défi technique d'accrochage semble considérable. Le jury a fait également part de ses inquiétudes quant à l'emprise au vent et à la possible accumulation de neige et de glace sur le filet, pouvant ainsi compromettre la sécurité des usagers de la place. L'équipe devra élaborer sur ces aspects dans la prestation de la phase 2.

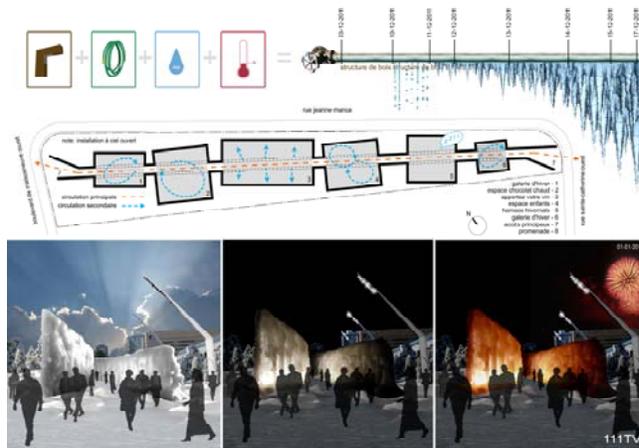
### PROPOSITION 019BV – PLACE DES FESTIVALS



L'installation a plu au jury de par sa grande portée et son impact visuel considérable dans l'espace. Les couleurs chaudes de l'installation contrastent avec l'hiver et l'installation se distingue des réalisations antérieures au Quartier des spectacles.

Les membres du jury se sont toutefois questionnés sur la faisabilité technique de l'installation. Ils ont soulevé des inquiétudes face à l'accrochage de la toile et aux forces exercées pour son maintien. La distance entre les mégastructures d'éclairage est très importante et le jury s'interroge sur les forces latérales exercées par la toile sur les mégastructures, particulièrement lors de grands vents (très importants dans le secteur). Le jury recommande plutôt un support davantage ajourés pour minimiser l'emprise au vent. Le jury a également fait part de ses inquiétudes quant à la possible accumulation de neige et de glace sur la toile, pouvant ainsi compromettre la sécurité des usagers de la place. Une démonstration de la faisabilité du concept (ingénierie) est fortement recommandée lors du dépôt de la prestation. Si des informations précises sur les mégastructures vous sont nécessaires, nous vous les transmettrons.

### PROPOSITION 111TV – PLACE DES FESTIVALS



L'installation a plu au jury puisqu'elle témoigne bien du thème «Créer l'hiver» et est un éloge aux éléments de la nature. Elle représente l'hiver québécois dans son déploiement excessif.

Les membres du jury se sont toutefois questionnés sur le caractère évolutif du concept. Ils ont été séduits par les images présentées avec des murs entièrement glacés mais se sont interrogés toutefois sur les qualités visuelles de l'installation sans la présence de la glace. Ainsi, pour la prestation de la 2<sup>e</sup> étape, il sera important que le jury puisse évaluer l'architecture de l'installation sans glace (elle sera sans glace les premiers jours après l'installation et si la température n'est pas favorable). En ce sens, le jury recommande que l'installation puisse, d'elle-même, être visuellement intéressante, malgré l'absence de la glace.

Des enjeux de sécurité ont également été soulevés par les membres du jury. Le maintien au sol de l'installation est un défi important de même que la solidité de la glace. De plus, puisque de nombreuses personnes peuvent entrer à l'intérieur de l'installation, il est essentiel de décroisonner les espaces et de permettre, tout au long du parcours, plusieurs sorties et entrées.

L'équipe finaliste doit également comprendre que si elle propose des activités, celles-ci doivent être totalement prises en charge par l'équipe. De plus, il semble difficile de réaliser un espace « apporter votre vin » dû aux réglementations concernant la consommation d'alcool sur le domaine public. L'équipe peut utiliser entièrement le budget prévu pour l'installation, soit 220,000 \$.

### PROPOSITION 175PM – PLACE ÉMILIE-GAMELIN



Les membres du jury ont apprécié l'installation pour son interactivité par le jeu. L'installation est simple mais graphiquement et artistiquement très intéressante.

Le jury recommande toutefois de ne pas appliqué le concept « Lite Brite » directement pour des questions de droits de propriété. Les membres du jury ont également mentionné que le vol des chevilles pourrait être un problème. Il faudra, à cet effet, prévoir des solutions alternatives ou le remplacement fréquent des chevilles en cas de vol.

L'équipe finaliste doit comprendre que la surface de projection sur les deux bâtiments est limitée aux murs des édifices (elle exclut les fenêtres). Le concept proposé doit en tenir compte.

### PROPOSITION 538XY – PLACE ÉMILIE-GAMELIN

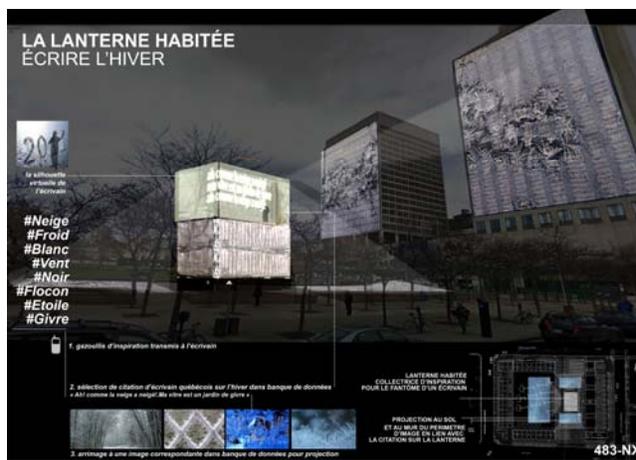


L'installation a plu au jury puisqu'elle vient complètement changer l'esprit de la place tout en créant un dialogue avec l'œuvre de Melvin Charney. Les effets de couleurs sont saisissants et l'interactivité tactile est amusante pour un public de tous âges.

Les membres du jury ont soulevé le fait que le même impact visuel serait conservé en diminuant quelque peu la densité des panneaux. Avec un nombre moindre de panneaux, la circulation serait ainsi favorisée et la sécurité des lieux accrue. Le jury s'est également interrogé au sujet des matériaux employés pour les panneaux. Ceux-ci devront offrir une bonne résistance à l'impact et être sécuritaires pour les usagers.

L'équipe finaliste doit comprendre que la surface de projection sur les deux bâtiments est limitée aux murs des édifices (elle exclut les fenêtres). Le concept proposé doit en tenir compte.

### PROPOSITION 843NX – PLACE ÉMILIE-GAMELIN



L'installation a plu au jury puisqu'elle est riche en contenu et renforce la notion d'appropriation des lieux par le public. À proximité de la grande bibliothèque, l'écrivain virtuel prend tout son sens. L'installation est poétique.

Les membres du jury se sont toutefois questionnés sur les qualités visuelles et l'appréciation d'un tel concept dans un environnement de jour. Ils ont également souligné l'absence d'éléments (physiques ou autres) près de la rue Sainte-Catherine afin d'inciter les gens à entrer sur la place. La stratégie d'interactivité est intéressante mais présente un bon niveau de complexité selon les membres du jury. À cet effet, advenant la réalisation du concept, le jury recommande vivement à l'équipe de s'adjoindre les services d'un conseiller littéraire.

L'équipe finaliste doit comprendre que la surface de projection sur les deux bâtiments est limitée aux murs des édifices (elle exclut les fenêtres). Le concept proposé doit en tenir compte.

## PROPOSITION 286CA – ABORDS DU MÉTRO SAINT-LAURENT



L'installation a plu au jury pour sa forte présence verticale, son caractère profondément urbain et son analogie avec le langage de la rue. La stratégie d'interactivité avec les piétons et les autres modes de transport écologiques renforce la vocation du lieu.

Les membres du jury se sont toutefois interrogés sur les défis techniques concernant l'installation d'une toile tendue sur les cônes. Ils se sont également questionnés sur le résultat des effets de lumière. Ces aspects devront être traités dans la prestation.

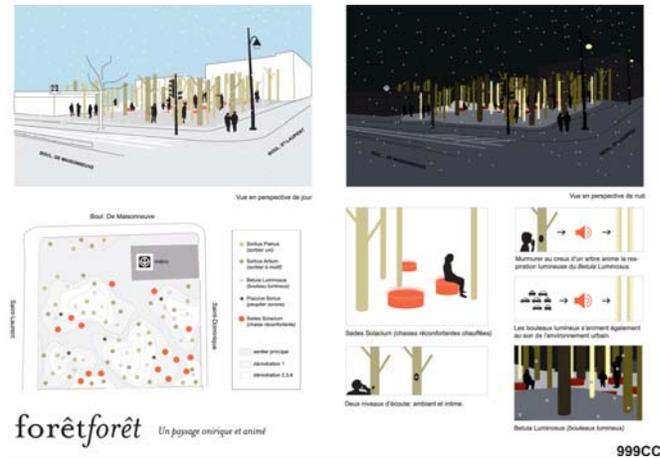
## PROPOSITION 369NY – ABORDS DU MÉTRO SAINT-LAURENT



L'installation a plu au jury puisque la stratégie d'interactivité s'avère simple mais efficace. Le tissu qui ondule au gré des vents combiné aux projections est un maillage artistique intéressant.

L'enjeu principal concerne le système de câbles architecturaux tendus entre trois mâts. L'emprise au vent peut être très importante sur cette grande toile et les mâts devront être solidement maintenus en place pour assurer la sécurité des usagers.

## PROPOSITION 999CC – ABORDS DU MÉTRO SAINT-LAURENT



L'installation a plu au jury puisqu'elle habite très bien l'espace. La création d'une forêt sur des dénivelés variés présente un bon potentiel d'aménagement de ce lieu vierge. La stratégie d'interactivité est intéressante.

Les membres du jury se sont interrogés à savoir si les arbres étaient figuratifs ou réels. Cette clarification devra être apportée dans la prestation. Ils se sont également questionnés sur les enjeux plus techniques pour la suite du projet, notamment en ce qui a trait à la réalisation des reliefs et du lestage des arbres de façon sécuritaire mais visuellement intéressante. Le jury invite également l'équipe finaliste à réfléchir sur les aspects écologiques de sa proposition et à se questionner sur la pertinence des souches chauffées pour s'asseoir.

L'équipe finaliste doit également comprendre que si elle propose des activités sur le site, celles-ci doivent être totalement prises en charge par l'équipe.

### 6. RECOMMANDATIONS DU JURY

Puisque le jury a choisit des propositions qui présentent, majoritairement, un bon niveau de complexité et une certaine part de risque, l'Addenda ci-dessous (Addenda no 2) est émis au règlement du concours le 15 juillet 2011.

*Suite à une demande reçue du jury, les finalistes doivent soumettre, en plus des documents demandés dans le règlement pour la prestation, une lettre signée par un ingénieur certifiant que « l'aménagement proposé par le finaliste, s'il est réalisé, ne sera pas préjudiciable aux installations existantes ni aux personnes, notamment en regard de l'intégrité et de la stabilité structurales, de la bonne tenue des assemblages, de la résistance aux assauts climatiques et de la sécurité des lieux. »*

Suite aux commentaires des équipes finalistes à l'effet qu'il sera difficile d'obtenir des lettres d'ingénieur concernant des concepts dont le développement technique n'est pas complété, et en tenant compte du budget alloué pour les prestations des finalistes, la conseillère professionnelle recommande aux membres du jury de revoir leur recommandation. Le jury accepte de retirer l'addenda le 20 juillet et la directive suivante est transmise aux finalistes :

*Il est toutefois important de prendre en considération les réserves et les commentaires émis par le jury concernant vos propositions et de démontrer, dans la mesure du possible et sous la forme que vous jugerez pertinente, la faisabilité de vos propositions.*